

Au lycée LAMARTINE (Paris 9ème), comme dans la plupart des lycées d'Île-de-France, les agents sont de moins en moins nombreux pour assurer un travail qui devient en conséquence de plus en plus fatigant.

Deux postes ont été supprimés au cours de ces dernières années. Depuis, nous devons nous répartir l'équivalent de 74 heures de travail par semaine ! Actuellement, 20% d'un poste ne sont pas couverts et la région tarde à remplacer une personne qui a fini son CAE : c'est en fait plus d'une centaine d'heures qu'on est contraints de faire!

La rentrée n'a jamais été aussi éprouvante. Au lieu de 5 personnes à la plonge comme c'était encore le cas avant les vacances, nous ne sommes retrouvés que 4 et même plus que 3 les mercredis. 300 élèves déjeunent au premier service et une seule personne a dû assurer la sortie de la vaisselle propre ! En plus de cela, nous avons hérité d'une salle supplémentaire à nettoyer les mercredis. La fatigue et les courbatures se font sentir.

La région nomme des emplois aidés sur des horaires de titulaires. S'il sont remerciés à la fin de leur contrat, qui fera le travail ?

Nous demandons la titularisation de nos collègues en situation précaire, la réouverture des deux postes supprimés et la création d'au moins deux nouveaux postes de titulaires.

A JACQUES FEYDER AUSSI, REPRESSION EN PLUS !

Lycée Jacques Feyder, Epinay sur Seine. Depuis de longues années, la concertation dans cet établissement était inexistante. Par exemple, les agents déjeunent à 10h45, en 30 minutes, non rémunérées. Les emplois du temps sont imposés, la réunion de rentrée obligatoire sur le temps de travail, n'a jamais eu lieu... Parfois, par mesure de rétorsion, on sacrifie la vie personnelle de l'agent, avec de mauvais emplois du temps, sans que l'intérêt du service y gagne. Mais la Région Ile de France soutient systématiquement le proviseur. Ainsi, un agent qui avait refusé d'appliquer son emploi du temps, illégal, alors que lui était dans son droit, a été sanctionné par le Conseil régional. De plus, ce personnel a de nouveau été sanctionné dans une autre affaire sur la base de témoignages étrangement ressemblants, dactylographiés, ne comportant pas les mentions légales, et ne pouvant être produits en justice. Quand il le faut, la région Ile de France sait organiser des procès dignes d'une autre époque.

L'exécutif régional, quelque soit la couleur politique des élus, considère les personnels TOS comme une sous-catégorie de personnels tout juste bonne à se taire et à obéir.

REPAS : LES AGENTS DES LYCÉES EN SONT DE LEUR POCHE



Le conseil régional d'Île-de-France a décidé d'imposer une hausse du prix du repas à partir du premier janvier 2009 allant jusqu'à 40% pour des personnels aux revenus modestes. De plus les agents qui effectuent leurs permanences assurer eux mêmes leur repas. Sud éducation réclame l'engagement d'une politique tarifaire qui prenne en compte le quotient familial et qui aboutisse à la gratuité des repas pour les collègues dont les moyens d'existence sont les plus faibles.

UNE POLITIQUE SOCIALE AU RABAIS

L'exécutif régional ne rate pas une occasion de vanter sa politique sociale, mais l'exemple de la mutuelle montre que la réalité est loin du discours.

Les agents en sont lourdement de leur poche. Alors qu'avant, pour les agents des lycées le montant de la cotisation à la mutuelle était calculé proportionnellement au salaire et retiré directement sur la fiche de paye, aujourd'hui le calcul se fait sur les revenus du foyer et est ponctionné sur le compte en banque, ce qui change tout. Ainsi tel agent payant antérieurement 20 euros par mois, doit maintenant s'acquitter de 64 euros! Comble de cynisme, la région propose de ne prendre en charge que 25 % de cette cotisation. Ce qui veut dire que l'agent doit payer plus de 500 euros par an pour s'assurer un remboursement tout juste correct de ses dépenses de santé.

SUD réclame la couverture intégrale des frais de santé pour tous les travailleurs.

C'est parce que la sécurité sociale ne remplit plus son rôle d'assurance sociale et qu'on l'a détournée de son objectif d'un accès aux soins gratuits pour tous, que les mutuelles et les assurances privées prospèrent sur notre dos.

Sud réclame pour tous les bas salaires la prise en charge immédiate à 100% de la mutuelle par l'employeur.

SANTE GRATUITE ! MUTUELLE PAYEE PAR L'EMPLOYEUR !